

Jean Paul LEXTRAIT
BP 5161
98875 PLUM

Plum : le 14 décembre 2009

jplextrait@lagoon.nc

à

Monsieur le Président de la province Sud
Direction de l'environnement
Service de la prévention des pollutions et des Risques
Bureau de l'environnement industriel
19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA Cedex

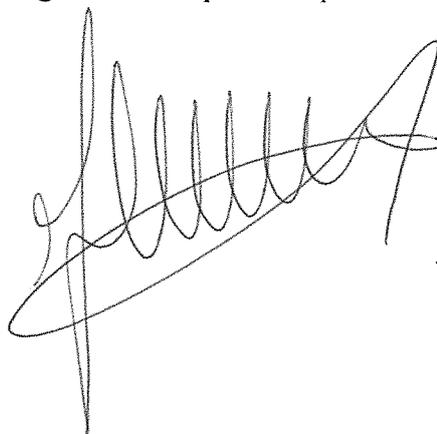
PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVÉE LE	21 DEC. 2009						
	N°	58481						
AFFECTÉ	D	SPPR	SE	SM	SMT	SVM	PPRB	PZF
COPIE								
OBSERVATIONS	28/12/09 SPPR/BB							

Monsieur le Président de la Province Sud,

Désigné comme commissaire enquêteur par l'arrêté N° 11126-2009/ARR/DENV/SPPR du 17 septembre 2009 pour une enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées par la Calédonienne des Eaux sis quartier du Centre Ville à Nouméa, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport et mes conclusions.

Ce dossier comporte le procès verbal de clôture de l'enquête publique, le rapport ainsi que ma conclusion motivée. Annexés au rapport se trouvent les originaux des courriers échangés, les justificatifs de publicité et le registre d'enquête publique (1 page de garde comportant la consultation du dossier par le service du domaine de la mairie de Nouméa et la cellule des agréments fiscaux de la DSF, 3 pages remplies par le public et une lettre dactylographiée de l'association "union fédérale des consommateurs Que Choisir de Nouvelle Calédonie").

Je vous prie, monsieur le Président, d'agréer mes plus respectueuses salutations.



jplextrait@lagoon.nc

Enquête publique relative à l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées par la Calédonienne des Eaux sis Centre Ville de Nouméa.

Arrêté N° 11126-2009/ARR/DENV/SPPR du 17 sept 2009

Conclusion motivée du commissaire enquêteur.

Il est assurément nécessaire de construire des stations de traitement d'eaux usées sur la commune de Nouméa. La station du centre-ville fait partie d'un ensemble de stations qui, à terme, devrait permettre le traitement des eaux usées sur l'ensemble de cette commune et donc de ne rejeter dans le lagon que des eaux traitées. Si, pour la grande majorité des gens de Nouméa, la réalisation de cette station d'épuration s'impose, il s'avère qu'une infime proportion de cette population souhaiterait que cette station soit construite ailleurs qu'à l'emplacement prévu. Dans son mémoire réponse, la Calédonienne des Eaux explique que ce choix a été dicté par les installations déjà existantes et le coût tant pécuniaire qu'en énergie d'un autre emplacement.

Considérant :

- qu'il s'agit de construire un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées d'une capacité de 20000/30000 EqH/j dans le cadre du plan d'assainissement de la ville de Nouméa afin de pouvoir traiter les eaux des quartiers suivants : le quartier de l'Orphelinat, le quartier de l'Artillerie, le quartier Latin, le centre-ville, le quartier de la vallée du Génie et le quartier de la vallée du Tir ainsi que les eaux produites par le centre hospitalier Gaston Bourret;

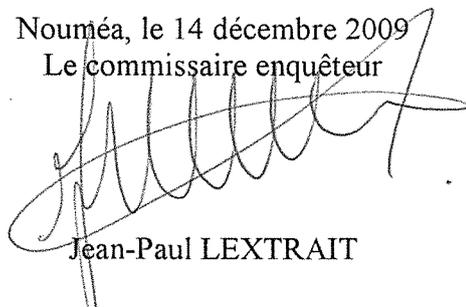
- que le dossier tel qu'il est présenté montre, pour la réalisation de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux, que la Calédonienne des Eaux pour le compte de la ville de Nouméa propose un système adapté et cohérent;

- que seulement une infime partie de la population s'est montrée complètement opposée à la construction de cette station d'épuration, une association s'est montrée non pas opposée à la construction mais opposée au choix de l'emplacement et que la mairie de Nouméa n'a apporté des remarques ou d'objections concernant cette réalisation ;

- que le mémoire réponse de l'exploitant a éclairci tous les points qui paraissaient obscurs;

J'émet un avis favorable et sans réserve à la demande d'autorisation d'exploiter un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires et assimilées d'une capacité de 20000/30000 EqH/j construite au centre-ville de Nouméa à proximité du port autonome, entre l'Anse du Tir et la baie de la Petite Rade dans le cadre du traitement des eaux usées de Nouméa centre (quartier de l'Orphelinat, quartier de l'Artillerie, quartier Latin, centre-ville, quartier de la vallée du Génie et quartier de la vallée du Tir ainsi que les eaux produites par le centre hospitalier Gaston Bourret) tel qu'elle est décrite dans le dossier proposé

Nouméa, le 14 décembre 2009
Le commissaire enquêteur



Jean-Paul LEXTRAIT